



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Rétablissement de la ligne TGV reliant Dijon à Lille

Question écrite n° 4108

Texte de la question

M. Benoît Bordat sollicite M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, concernant la nécessité de rétablir la ligne TGV reliant Dijon à Lille *via* Montbard, Marne-La-Vallée et l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle. Suspendue depuis 2020 en raison de la crise sanitaire, la fermeture de cette ligne génère d'importantes contraintes pour les Dijonnais, les habitants de la métropole et du département, les étudiants ou encore pour les entreprises, qui ne peuvent plus se rendre directement ni à l'aéroport, ni à Lille, ni à proximité de Bruxelles. La métropole dijonnaise, ville universitaire au rayonnement international, se trouve aujourd'hui être l'une des seules en France à ne pas être reliée directement à un aéroport international. Le rétablissement de cette ligne permettrait également d'offrir à nouveau à tous une solution de mobilité bas carbone, dans le contexte de crise climatique et énergétique que l'on vit. Par ailleurs, la volonté politique des acteurs locaux de rétablir la ligne TGV reliant Dijon à Lille s'inscrit dans la continuité du développement d'un maillage territorial fort. La Côte-d'Or dispose d'un pôle économique diversifié et à forte dynamique, avec un potentiel industriel méritant d'être davantage connu, qui s'appuie sur un vaste tissu de PME mais aussi de groupes internationaux. M. le député refuse que le territoire de la Côte-d'Or et la région soient privés indéfiniment de cette desserte ferroviaire performante permettant son développement économique. C'est pourquoi il le sollicite afin qu'il intervienne auprès de la SNCF pour conforter l'accessibilité ferroviaire sur le territoire de la Côte-d'Or et de la Bourgogne-Franche-Comté et lui demande ses intentions à ces sujet..

Texte de la réponse

Le TGV Lille-Mulhouse, exploité en service librement organisé par SNCF Voyageurs, a été suspendu en 2020 en raison de la crise sanitaire. En 2019, le taux d'occupation de la liaison était de 38 % en moyenne sur le tronçon le plus rempli. Le niveau de trafic ferroviaire constaté globalement au niveau national est aujourd'hui revenu à un niveau comparable à celui de 2019, voire supérieur avec les perspectives de cet été. La question de la remise en circulation de la liaison TGV Lille-Mulhouse est donc légitime, même s'il s'agit également de tenir compte des enseignements de cette crise et des nouvelles habitudes de travail et de déplacement qu'elle a entraînées, en particulier pour la clientèle professionnelle. A l'initiative des acteurs locaux, des échanges ont été engagés avec SNCF Voyageurs pour déterminer les conditions dans lesquelles cette liaison pourrait être rétablie. La solution n'est pas évidente car la SNCF doit d'ores et déjà gérer une reprise vigoureuse du trafic, en particulier dans les périodes de pointe, avec un parc de matériel roulant qui n'a pas pu anticiper un rebond aussi important. Les échanges se poursuivent et le Gouvernement veillera à ce que les élus soient informés de leur bon avancement, dans l'objectif d'assurer la meilleure connectivité possible des territoires, et de la Côte-d'Or en particulier.

Données clés

Auteur : [M. Benoît Bordat](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4108

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [13 décembre 2022](#), page 6217

Réponse publiée au JO le : [4 juillet 2023](#), page 6237